



Contribution financière(pension alimentaire)

Par **lalie7906**, le **31/12/2012 à 11:13**

bonjour, j'ai été hospitalisée pendant 3 mois.à partir du deuxième mois, le père de mon fils a arrêté le paiement de cette contribution fixée par jugement, justifiant qu'il avait la garde momentanément de l'enfant. en avait-il le droit? si non que puis-je faire? **merci**

Par **cocotte1003**, le **31/12/2012 à 13:02**

Bonjour, non la pension ne peut changer que sur décision du jaf. Vous pouvez le faire saisir par voie d'huissier à sa charge.Je vous rappelle quand meme que la pension est due pour l'entretien de votre enfant, cordialement